

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG  
Centre national de gestion

#### **Délibération n° 2018-16 du 21 décembre 2018 fixant le tableau des emplois du Centre national de gestion pour l'année 2019**

NOR : SSAN1830954X

Le conseil d'administration du Centre national de gestion,  
Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13, 15 et 21 ;  
Vu l'avis du comité technique d'établissement en date du 16 novembre 2018 ;  
Vu le rapport présenté par la directrice générale du CNG ;  
Après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le tableau des emplois autorisés au titre de l'année 2019 est fixé à 112 équivalents temps plein (ETP).

#### Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré le 21 décembre 2018.

Pour extrait certifié conforme.

*Le président du conseil d'administration,*  
PHILIPPE GEORGES